

SVMEP Gazette

Bulletin d'information

du Syndicat vaudois des maîtres-esses de l'enseignement professionnel (SVMEP)

Mars 2010

Le SVMEP est membre de la Coordination SUD-Education et de la Fédération syndicale SUD service public

SVMEP - case postale 1397 - 1001 Lausanne - info@svmep.ch - <http://spip.svmep.ch>

Pré-position sur l'enseignement professionnel

1. L'enseignement professionnel continue d'être la voie majoritaire pour la scolarité post-obligatoire. Il faut donc souligner le caractère très particulier de l'entrée dans cet ordre d'enseignement. En effet, pour suivre un enseignement public professionnel (apprentissage) il faut d'abord trouver une entreprise formatrice. En d'autres termes, c'est le marché du travail qui sanctionne souverainement la possibilité ou l'impossibilité d'accéder à un enseignement public. Pour les autres jeunes gens, qui suivent une formation gymnasiale ou dans une école de degré diplôme, la question ne se pose pas ainsi. Il y a un droit d'accès à l'enseignement.

2. Naturellement, il y a une influence du marché du travail sur tous les cycles de formation, mais il n'y a que dans l'apprentissage que cette influence se manifeste de manière aussi claire et déterminante, aussi immédiate. Les écoles de métiers sont seules, sur le terrain de la formation professionnelle, à assurer un droit plus consolidé à la formation.

3. La première question est bel et bien de donner à la formation professionnelle des conditions d'accès garanti comme pour les autres filières de l'école publique post-secondaire, par l'extension des formes d'écoles des métiers et/ou la promotion d'apprentissages offerts par le secteur public. Le but est de permettre à tous les jeunes gens et jeunes filles de bénéficier d'un droit à la formation professionnelle indépendant de la sanction du marché, notamment quand l'apprentissage dual ne parvient pas à répondre aux demandes de formation.

4. La formation professionnelle n'assure pas en quantité et en qualité un certain nombre d'enseignements fondamentaux dont bénéficient les autres élèves du secondaire II. Tout se passe comme si l'entrée en formation professionnelle

sanctionnait une incapacité, une non-volonté, un refus ou un renoncement des élèves-apprenti-e-s à un certain nombre de savoirs fondamentaux. L'enseignement de la culture générale que nous connaissons aujourd'hui permet à peine de maintenir les acquis scolaires. Il se creuse un véritable fossé de culture entre les apprenti-e-s et les autres jeunes gens en formation dans le secondaire II.

5. Dans le canton de Vaud, les diverses moutures de maturité professionnelle ne touchent qu'un nombre extrêmement réduit d'élèves. Il n'y a aucun effort systématique et coordonné pour étendre cette maturité dans le cadre même de l'apprentissage ou en formule CFC plus une année. De surcroît, il faut remarquer la tendance de plus en plus forte à orienter la maturité vers un enseignement utilitariste, essentiellement déterminé par les exigences d'accès et de suivi des HES techniques. Cette prééminence de l'enseignement utilitariste donne lieu à des attaques contre les enseignements de sciences humaines et conditionnent largement l'enseignement dans les matières scientifiques "dures" elles-mêmes. La dominance d'un certain type d'enseignement de maths-physique induit une sélection accrue et offre aux HES une plus grande sécurité en matière de résultats pour leurs élèves. En effet, les HES "externalisent" sur la maturité professionnelle l'obligation de résultat en demandant des niveaux d'accès de math-physique dont elles devraient elle-même assurer l'atteinte par leur enseignement. Le résultat de ce processus est extrêmement clair. Une étroitesse croissante des savoirs étudiés en maturité professionnelle, une orientation obligatoire vers les HES, un démantèlement des formations structurant une culture générale humaniste.

6. L'apprentissage lui-même est en voie de

"filialisation" croissante. Nous assistons à l'aggravation de phénomènes bien connus : existence d'apprentissages courts, peu valorisés contre apprentissages plus longs, porteur d'une meilleure formation technique, mieux valorisées. A cette situation vient s'ajouter la démarche modulaire d'apprentissage. C'est-à-dire l'offre de formations de plus en plus courtes et de plus en plus élémentaires liées à un certain nombre de besoins ponctuels des entreprises sur le marché du travail. La richesse en savoirs professionnels et techniques d'un nombre croissant de CFC, garante de polyvalence, d'autonomie professionnelle et de force du métier, est remise en cause. Les métiers sont minés de l'intérieur par une activité de démantèlement-restructuration directement pilotée par les organisations patronales et par les appareils étatiques.

7. Nous assistons donc à un recul de l'apprentissage à forte valeur technique, donnant aux salariés qualifiés de la polyvalence, une forte culture professionnelle et une capacité à se mouvoir sur le marché du travail en pouvant utiliser un large spectre de qualifications. D'un mot, tout ce qui conférait jusqu'ici autonomie professionnelle et sociale et capacité contractuelle sur le marché de l'emploi. La tendance générale est aujourd'hui à réduire le spectre de qualifications en quantité et en qualité, à les diviser en modules appauvris et à " externaliser " hors de la formation professionnelle de base des savoirs et des qualifications qu'il s'agirait d'acquérir " tout au long de la vie ", en devenant " entrepreneurs-euses de soi-même ", en payant de son temps et de son argent, en investissant sans fin dans sa propre employabilité. Cette attaque à des structures de formation professionnelle forte se traduit, par exemple, dans l'offensive contre les écoles de métiers.

8. Parallèlement à cette attaque contre la polyvalence stratégique des formations professionnelles les plus qualifiantes, nous voyons apparaître une tendance à une sélection accrue pour l'entrée en apprentissage. Elle tire parti d'une insuffisante formation de base pour les jeunes gens à l'heure de trouver un apprentissage. De toute évidence, à la sortie de l'école obligatoire, la formation générale et les dispositions générales ne permettent pas d'affronter le marché du travail. Cette remarque n'enlève rien au fait que l'offre de formation et d'apprentissage pour répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes gens est insuffisante. La rareté du marché domine.

9. Au lieu d'affronter ce problème, nous assistons à la multiplication de filières de pré-apprentissage qui hésitent entre des stratégies d'encadrement pour la mise au travail la plus rapide et des stratégies d'indispensable formation post-école obligatoire.

10. Il importe ici de revenir sur la question de la culture générale dans un projet de formation professionnelle. Le manque d'une stratégie ambitieuse de formation générale humaniste se traduit presque immédiatement par une réduction des possibilités d'une formation riche sur le plan proprement technique et professionnel. Le manque de formation technique entraîne lui-même un affaiblissement de la position et de l'autonomie des futur-e-s salarié-e-s sur le marché du travail. Il faut le dire clairement, la très grande majorité des milieux patronaux poursuit une stratégie de réduction en qualité et en quantité de la formation donnée aux apprenti-e-s et aux futur-e-s apprenti-e-s autant du point de vue de la culture générale que des savoirs professionnels proprement dits.

11. Quand nous disons qu'il faut proposer une formation professionnelle répondant aux demandes et aspirations des jeunes et capable de leur conférer une bonne situation sur le marché du travail (donc l'acquisition d'une forte culture générale et d'une forte culture professionnelle, polyvalente, permettant une autonomie maximum sur le marché de l'emploi) nous sommes en train d'affirmer qu'il faut constituer et renforcer un pôle public de la formation professionnelle avec deux objectifs clairs :

- a) pas un jeune sans une formation professionnelle achevée
- b) offre systématique d'une possibilité à chacun-e pour améliorer sa formation de culture générale par rapport au niveau atteint à l'issue de la scolarité obligatoire.

Le pôle public de formation professionnelle doit conjuguer le développement des écoles de métiers avec une offre accrue d'apprentissage dans les secteurs publics et parapublics. L'offre de l'école professionnelle publique doit s'étendre dans des domaines qui sont aujourd'hui occupés par les entreprises privées et nettement marqués par des stratégies de type utilitariste dans la constitution des savoirs professionnels (cours inter-entreprises).

12. La proposition d'un pôle public de formation professionnelle, avec les objectifs mis en avant, implique à son tour la construction d'une école nouvelle. Nous entendons par là que les stratégies d'intervention pédagogique et les cadres didactiques de l'école obligatoire ne peuvent pas simplement être prolongés dans l'école professionnelle. Il faut une rupture qui réponde et permette d'articuler une alternative par rapport aux effets de sélection et de ségrégation que présente l'école obligatoire traditionnelle. Le défi pourrait donc être formulé de la manière suivante : nous proposons une école professionnelle nouvelle qui promouvrait la construction d'une forte culture générale humaniste, liée aux savoirs et aux langages fondamentaux, servant de base à une forte culture professionnelle, capable

d'aborder des éléments de complexité scientifique et technique.

13. Pour ce faire, il faut une école et un enseignement qui répondent au cheminement différent des élèves-apprenti-e-s. Nous plaçons pour un ordre d'enseignement qui, autant que possible, tende à atteindre des objectifs de connaissance équivalents à ceux visés dans les autres filières du secondaire II. Mais il doit le faire en prenant en compte l'histoire socio-scolaire, la marque de la sélection que subissent les jeunes qui aboutissent à l'apprentissage. Le problème ici n'est pas un problème de filière unique, mais bien de la constitution d'une école spécifique ayant davantage de moyens qu'aujourd'hui, jouissant de davantage de considération et ayant une identité pédagogique propre. Nous sommes donc prêts-es à prendre le pari d'une filière spécifique mais avec des ponts vers les autres filières du secondaire II. Pour avancer vers un tel objectif, il faut, nous le disons, naturellement plus de moyens, l'invention de pédagogies et de didactiques nouvelles, une temporalité sans doute différente de l'enseignement et une contraction du temps dédié au travail en entreprise lors de l'apprentissage.

14. Le temps de travail en entreprise doit devenir effectivement un temps dédié à la formation, à l'apprentissage effectif. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Une très large partie du temps de travail des apprenti-e-s est un temps directement dédié à la production, porteur de bénéfices économiques pour l'entreprise. Le temps dont dispose l'apprenti-e pour se former est marqué par cette prééminence de l'intérêt économique de l'entreprise. Tout le système fonctionne sur l'acceptation de la fourniture à l'économie privée d'une masse de main-d'œuvre jeune, très bon marché qui doit "payer" sa formation par un volume de travail gratuit, non qualifié initialement puis semi-qualifié et qualifié ensuite.

15. Notre proposition est d'unifier en une seule filière toutes les démarches actuellement liées au pré-apprentissage et stage. Cette filière devrait avoir une dimension scolaire pour la majorité de ses activités. Elle comprendrait également une dimension structurée de type socio-scolaire avec aide à la recherche de places de formation. Du point de vue scolaire, cette filière devrait comprendre une formation développée de culture générale permettant le rattrapage en matière d'acquis et l'atteinte d'un niveau rendant possible une formation professionnelle en CFC 4 ans, soit dans l'économie privée soit en école de métiers. Il serait également indispensable de doter cette filière d'un enseignement technique (ou plutôt polytechnique) de type pré-professionnel, avec des activités d'éveil et de sensibilisation pour des groupes de métiers et branches pro-

fessionnelles. Le but n'est pas de spécialiser au plus tôt les élèves vers une gamme restreinte de métiers, mais bien de sonder et de construire leurs possibilités d'un point de vue de polytechnie, en leur permettant d'arriver en apprentissage avec des capacités construites pour affronter des métiers divers. La collaboration d'une telle filière avec le conseil en orientation est naturellement indispensable. Elle devrait impérativement se faire sous une forme ouverte, cherchant à mettre à jour systématiquement les possibilités de l'élève et non sous une forme utilitariste cherchant à orienter à tout prix les jeunes vers les apprentissages qui ne trouvent pas de candidat-e-s.

16. Dans la dynamique du projet de doter chaque personne d'un CFC (équivalent 4 ans), il nous semble absolument nécessaire de travailler sur quelques pistes: **a)** utiliser systématiquement l'expérience acquise en emploi avec des certifications pouvant être préparées dans le pôle de formation professionnelle publique ; **b)** une utilisation intelligente et progressiste des possibilités de l'enseignement modulaire. Il importe de développer un enseignement professionnel adapté aux adultes avec des garanties pour les bases matérielles (bourses, formations en emploi) qui permettent d'entreprendre et de mener à bien de telles formations. Un tel dispositif devrait également faire l'objet d'une filière intégrée qui permette une ouverture sur des plans de carrière, de formation et de certification pour les jeunes gens et jeunes filles qui n'ont suivi que des filières courtes (CFC 3 ans ou attestation). L'idée est que tout au long de l'âge adulte les personnes qui n'ont pu conclure une formation CFC équivalent 4 ans puissent trouver une offre de formation et de revenu leur permettant de la conclure. Ici aussi, il est absolument nécessaire de développer une pédagogie et des didactiques adaptées à cette population et permettant de répondre à son histoire et à sa situation effective face à l'école et à la formation. Cette situation est marquée extrêmement souvent par le sentiment d'échec, de délaissement et par les réactions que de tels sentiments peuvent induire.

17. Il faut combiner audacieusement des formes de validation d'acquis avec des formes certifiantes à valeur large. C'est pourquoi nous soutenons très fermement le CFC comme diplôme d'envergure nationale. Il est possible dans le cadre de ce type de formation d'intégrer un système de crédits, mesurant de manière fiable les acquis accumulés. Ce qui est clair est qu'il faut se situer en confrontation directe avec la tendance proposée par des fractions significatives du patronat d'opérer dans la formation professionnelle par cycles courts et sur-spécialisés. Il faut au contraire, comme nous l'avons déjà dit, ouvrir et consolider la polyvalence,

assurer par l'école publique professionnelle une formation intégrant stratégiquement les échéances les plus modernes du point de vue scientifique et technique, en un mot, faire croître et construire le métier en en faisant une assise sécurisée du point de vue salarial, social et de qualification, ouvrant vers toutes les possibilités de formation postérieure.

18. A une formation démultipliée, pointilliste, de souffle court, collant aux échéances courtes du marché du travail, faisant retomber de plus en plus la tâche de formation permanente sur de pseudo-choix individuels et privés, nous opposons l'idée d'un pôle puissant de formation professionnelle publique avec des stratégies de carrière soutenues par l'école publique.

19. Il s'agit d'insister encore une fois sur l'indispensable parité enseignement de culture générale - enseignement professionnel et technique. L'enseignement de culture générale intègre dans sa logique, dans sa stratégie, dans sa finalité et dans ses valeurs (culture humaniste) les disciplines de la mathématique et des sciences. Nous nous opposons à une vision utilitariste, sélectionniste et ségrégative de la mathématique et des sciences. Nous appelons au contraire à un enseignement qui dans ces disciplines intègre explicitement une volonté de progression et de succès scolaires et construise une pédagogie renouvelée pour ce faire. Mais cette exigence est inséparable de l'établissement ou plutôt du rétablissement de toute la place des sciences humaines, de la littérature et d'un apprentissage structurant de la langue. Et ce avec tout le volontarisme qu'il faut à une telle tâche. Ceci implique sans doute une place renouvelée du latin et du grec, un retour de la géographie et de l'histoire, une ouverture de l'école sur un enseignement socio-politique construisant une citoyenneté critique.

20. Ceci doit être inconditionnellement acquis à tous les jeunes gens et jeunes filles qui entreprennent une formation professionnelle. Une telle proposition générale doit prendre en particulier en charge le développement de la maturité professionnelle. Il faut se fixer l'objectif de passer en moins de dix ans à 50% d'apprenti-e-s qui font leur maturité. Il faut connecter cette maturité professionnelle sur un prolongement vers la maturité générale permettant d'accéder à l'université et aux écoles polytechniques et ne contenant pas les élèves dans des filières d'enseignement technique, de type HES ou ES.

21. Pour les élèves qui n'entreprendraient pas une maturité professionnelle, une formation supplémentaire de culture générale et d'appui aux devoirs doit être garantie durant un jour par semaine. Ce qui implique naturellement que le temps de travail en entreprise soit réduit d'autant. Cela peut être aisément fait en restreignant le nombre d'activités non qualifiantes et non apprenantes qui sont actuellement effectuées par les apprenti-e-s et qui n'ont d'autre qualité que d'être génératrices de plus-value.

22. Aux formes de maturité actuelle (intégrée ou CFC + 1 année), nous proposons donc de faire correspondre pour celles et ceux qui ne choisissent pas cette voie une offre d'une année de formations post-CFC, pouvant être validées par crédits et permettant la poursuite d'autres buts de formation (examen d'entrée à des écoles, préalable et passerelle vers l'université, etc.). Cette année de formation complémentaire serait de culture générale au sens précédemment défini et devrait permettre l'octroi de bourses.

23. Dans le développement d'un pôle public de formation professionnelle nous proposons le rattachement dans le cadre de l'école des cours inter-entreprises aujourd'hui organisés par les entreprises privées.

24. La formation d'un pôle public de formation professionnelle exige d'intervenir audacieusement dans ce segment du marché du travail qu'est l'apprentissage. Cela implique un accroissement du rôle et des moyens des écoles de métiers (y compris dans les fractions les moins scolarisées de la population de l'enseignement professionnel), une augmentation rapide et massive de l'offre d'apprentissage dans le secteur public et parapublic et une forte incitation de l'état à l'intention des entreprises privées pour densifier et accroître les réseaux et les synergies d'apprentissage inter-entreprises.

25. En conclusion, ce que nous proposons c'est le pari d'une filière novatrice et exigeante, véritablement liée à des possibilités de formation continue et qui se propose par son action de construire une pédagogie systématique, de casser la sélection ou de la faire du moins fortement reculer, de revaloriser la formation professionnelle et de permettre aux apprenti-e-s d'accéder, à égalité avec les autres jeunes, aux grands savoirs et aux grands langages, à cette culture générale humaniste à laquelle ils/elles ont droit.

Document en débat. Envoyez vos remarques à info@svmep.ch